

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-525

PAPB II

CELLNEX INFRASTRUCTURES - Bail implantation antenne relais

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la décision du Bureau communautaire n°2024-449 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle n°A 1284 sur le parc d'activités de Pont Béranger II,

CONSIDERANT la problématique de couverture réseau sur les parcs d'activités du Pont Béranger I et II, préjudiciable pour les entreprises,

CONSIDERANT le programme « NEW DEAL » qui impose à un opérateur d'installer une infrastructure pour pallier à ce manque,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un bail avec l'opérateur CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES pour l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée n° A 1284 du parc d'activités du Pont Béranger II,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le bail pour l'implantation d'une antenne relais avec l'opérateur CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES sur la parcelle n° A 1284 du parc d'activités du Pont Béranger II pour un montant de redevance annuelle de 2 000 € nets pour une durée de 12 ans.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 décembre 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241203-4-AU

Réception par le Sous-Préfet : 03-12-2024

Acte mis en ligne le 5-12-2024

Publication le : 03-12-2024